

AVANT-PROPOS

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation – composée d'un certain nombre de chefs d'Etat, de personnalités politiques, d'universitaires, de spécialistes des questions sociales – est le premier organe mondial institué par l'OIT pour étudier les effets sociaux de la mondialisation et proposer un plan de travail commun afin qu'elle profite à tous¹. Dans son rapport, elle indique qu'il est «urgent de repenser» les politiques et institutions de la gouvernance mondiale. Nous souhaitons que ce numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* y contribue.

La notion même de mondialisation se prête à de nombreuses interprétations et polémiques. Le rapport de la commission mondiale est sans ambiguïté: conçue comme la combinaison de plusieurs phénomènes – libre-échange, progrès technique, internationalisation de la production, mobilité des capitaux, nouveaux moyens de communication, flux d'information – la mondialisation a rendu les sociétés et les économies nationales plus interdépendantes, elle a exacerbé la concurrence économique internationale et homogénéisé les cultures. Et tout cela à un point tel qu'il n'est plus possible d'ignorer que les décisions prises ici ou là auront des conséquences sociales sur les autres parties du monde².

Pour les auteurs du rapport, si la mondialisation est irréversible, ses dégâts sociaux ne sont pas inévitables car ils résultent de choix politiques, nationaux ou internationaux. Les résultats empiriques exposés dans plusieurs articles parus dans la *Revue* étayent rétrospectivement l'appel qui figure dans le rapport: faire du «travail décent pour tous» un objectif mondial face à l'inexorable phénomène qu'est la mondialisation. Par exemple, il avait été montré ici qu'il n'existe aucun élément de

¹ Voir BIT. 2004: *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève).

² En termes généraux, la formule «dimension sociale de la mondialisation» fait référence aux changements sans précédent que la mondialisation a introduits dans la vie des individus et de leurs familles ainsi que dans la société.

preuve à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les investisseurs étrangers préfèrent les pays où les normes du travail sont basses³. De même que ne sont fondées, ni théoriquement, ni empiriquement, les relations de cause à effet entre croissance des échanges et, d'une part, aggravation de la pauvreté et, d'autre part, détérioration de l'emploi ou des salaires, le niveau de ces derniers étant considéré comme indicateur de remplacement des normes du travail⁴. Inversement, les résultats des recherches indiquent: premièrement que les conditions d'emploi et de travail s'amélioreraient avec la croissance économique et la libéralisation des échanges; deuxièmement que les pays où les normes du travail sont médiocres ne sont pas plus attractifs pour les investissements étrangers directs⁵. Enfin, il apparaît que la réalisation du travail décent profite tant à la croissance économique qu'au développement humain. C'est sans doute un argument des plus convaincants pour que le «travail décent pour tous» soit inscrit à l'ordre du jour de la communauté internationale⁶.

L'objectif de ce numéro spécial est de mettre à la disposition du lecteur certaines des analyses, théoriques ou empiriques, qui ont servi de base au travail de la commission mondiale.

Les thèmes abordés sont les suivants: les changements structurels qui affectent le commerce mondial et leurs implications, théoriques et politiques; les effets sexospécifiques de la mondialisation sur les processus d'exclusion et d'intégration; les rapports entre les concepts de développement inclusif et de travail décent; la façon dont les inégalités et les politiques de redistribution sont perçues dans le contexte de l'intégration économique du monde. Il faut y ajouter une analyse sélective et critique de la multitude des publications consacrées à la mondialisation, ainsi qu'une réflexion sur l'évolution du droit du travail, notamment international, face aux données de la nouvelle économie; l'article qui traite de ce dernier sujet est le seul qui ne soit pas tiré des documents de travail de la commission mondiale.

Dans le premier article, *Bernard G. Gunter* et *Rolph van der Hoeven* établissent une sorte de bilan social de la mondialisation à partir du

³ Voir David Kucera: «Normes fondamentales du travail et investissements étrangers», *Revue internationale du Travail*, vol. 141 (2002), n° 1-2, pp. 33-75, ainsi que Matthias Busse et Sebastian Braun: «Les effets du travail forcé sur l'investissement: analyse empirique», *Revue internationale du Travail*, vol. 142 (2003), n° 1, pp. 54-78.

⁴ Voir L. Alan Winters, Neil McCulloch et Andrew McKay: «Trade liberalization and poverty: The evidence so far», *Journal of Economic Literature* (Nashville), vol. 42 (2004), n° 1 (mars), pp. 72-115; ainsi que Ajit Ghose: «La libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités dans le monde», *Revue internationale du Travail*, vol. 139 (2000), n° 3, pp. 320-346.

⁵ Voir Robert I. Flanagan et William B. Gould IV (directeurs de publication) (2003): *International labour standards: Globalization, trade and public policy* (Stanford, Stanford University Press), p. 4.

⁶ Voir Iftikhar Ahmed: «Travail décent et développement humain», *Revue internationale du Travail*, vol. 142 (2003), n° 2, pp. 288-295.

dépouillement de centaines d'articles et de livres sur la question. Ils identifient clairement les sujets de controverse et les points de convergence. Parmi les premiers, il y a les effets de la mondialisation sur le travail des enfants, les migrations et l'égalité entre femmes et hommes; parmi les seconds, le fait que les avantages de la mondialisation surpassent ses coûts, mais avec une accentuation des inégalités – dans les pays et entre eux – et une aggravation de l'insécurité, même pour ceux qui en tirent bénéfice. Par leur examen méticuleux des publications, les auteurs identifient les actions qui, à l'échelle nationale ou internationale, sont susceptibles de rendre la mondialisation plus juste et acceptable par tous sur le plan social.

Dans le deuxième article, *William Milberg* considère la libéralisation des échanges et ses conséquences sociales sous un angle nouveau: plutôt que leurs aspects quantitatifs, il observe leurs aspects qualitatifs, trop souvent négligés. Sans doute la mondialisation trouve-t-elle son origine et son moteur dans l'accroissement sans précédent du commerce international en volume, mais cet accroissement s'accompagne aujourd'hui d'une mutation structurelle. Celle-ci consiste surtout en une augmentation de la part des échanges de biens intermédiaires consécutive à la fragmentation et à la délocalisation de la production. Cela représente un défi pour les institutions, politiques et économiques, chargées d'améliorer la place des pays dans les chaînes de valeur et d'élever leurs normes du travail. L'analyse de W. Milberg est lourde de conséquences théoriques: cette mutation structurelle des échanges remettrait en cause la théorie traditionnelle de l'avantage comparatif.

L'article suivant, dont l'auteur est *Malte Lübker*, part d'une enquête sur la perception des inégalités dans trente pays. Il en ressort que les opinions publiques sont plutôt favorables à une révision des institutions et politiques qui participent de la gouvernance mondiale. Elles semblent donc être en phase avec l'esprit de la commission mondiale lorsqu'elle propose de mettre à l'ordre du jour l'arrêt et le renversement du mouvement actuel d'accentuation des inégalités. Dans son rapport, celle-ci reconnaît qu'il reste à déterminer quelle part de responsabilité porte la mondialisation dans l'aggravation des inégalités, mais cette dernière est indéniable dans certains pays industrialisés et dans la grande majorité des pays du tiers monde, depuis quelques dizaines d'années. L'écart de revenu entre les pays les plus riches et les plus pauvres, qui était de 1 à 50 dans les années soixante, est aujourd'hui de 1 à 120. Partant de vingt-six «dialogues» entre représentants du monde des affaires, du monde du travail et de la société civile de vingt pays, la commission plaide pour une mondialisation juste et intégratrice, qui «crée des opportunités pour tous». A ce propos, le rapport de la commission met l'accent sur l'égalité des chances plutôt que des revenus, ce qui laisse espérer une large adhésion dans le monde. En effet, d'autres travaux de recherche ont montré que des populations de cultures et de

situations sociales très diverses considèrent l'égalité des chances comme le meilleur moyen d'arriver à l'égalité socio-économique⁷.

Dans l'article suivant, *Marilyn Carr* et *Martha Chen* analysent les relations complexes et multiples qui existent entre mondialisation et exclusion sociale. Elles commencent par étendre le concept européen d'exclusion sociale – étroitement défini comme l'exclusion de l'emploi, et plus précisément de l'emploi sûr – pour s'intéresser à la nature des emplois – souvent informels – associés à la mondialisation dans les pays en développement. A ce propos, les auteurs soulèvent plusieurs problèmes: difficultés d'intégration des travailleurs salariés, obstacles à l'intégration des travailleurs indépendants dans les systèmes mondiaux de production, phénomènes d'exclusion des systèmes nationaux de production, etc. Elles adoptent ensuite une perspective élargie pour analyser les rapports entre mondialisation et exclusion sociale en observant les caractéristiques du travail (sécurité, protection et prestations sociales). Elles s'éloignent en cela de la conception traditionnelle et plus étroite de l'emploi informel fondée sur les caractéristiques de l'entreprise (taille, respect des réglementations). Les auteurs étudient aussi les processus à l'origine d'exclusions dans les chaînes mondiales de valeur et les zones franches d'exportation. Ces analyses les amènent enfin à conclure que les conséquences de la mondialisation sur l'exclusion sociale ne sont pas déterminées par les seules forces, exogènes, du marché, mais aussi par des décisions politiques – nationales et internationales – qui peuvent être remises en cause.

Ignacy Sachs se livre à un bilan critique des théories du développement et souligne que l'on manque d'un modèle fiable pour s'attaquer aux deux problèmes sociaux indissociables que sont – en ces temps de mondialisation accélérée tirée par un progrès technique sans précédent – d'une part, le sous-emploi et le chômage de masse, et, d'autre part, l'aggravation des inégalités sociales. Dans ces conditions, il faut, selon l'auteur, considérer l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance comme une variable instrumentale importante pour faire du développement local un phénomène inclusif, c'est-à-dire qui garantisse à tous, et à égalité, l'accès au travail décent et le bénéfice d'une protection sociale, ce qui, en retour, permettra de faire que la mondialisation ne laisse personne de côté.

Dans le dernier article, *Jean-Michel Servais* part du constat que divers phénomènes associés à la mondialisation – nouvelle organisation de la production, accentuation de la concurrence sur les marchés du travail, diversification des modalités du travail – appellent un ajustement

⁷ Il s'agit d'une enquête d'opinion menée dans treize pays en développement ou en transition, dont il est rendu compte dans Deborah Levinson, Joseph A. Ritter, Rosamund Stock et Richard Anker: «Répartition des revenus et des emplois, jugements normatifs de quatre continents», *Revue internationale du Travail*, vol. 141 (2002), n° 4, pp. 426-455.

du droit du travail. Cela vaut à l'échelle nationale et internationale⁸. Cela vaut pour les règles étatiques comme pour les règles conventionnelles. L'auteur propose une classification des normes internationales entre normes établissant des droits fondamentaux, normes techniques sur les modalités du travail et normes programmatiques qui orientent les politiques sociales. Les domaines d'application de ces dernières se prêtent tout particulièrement à l'expérimentation de méthodes novatrices qui peuvent favoriser l'ajustement du droit sans affaiblir la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Il conclut sur le rôle de l'Etat et celui du juge du travail dans cette entreprise d'adaptation.

⁸ S'agissant des codes de conduite adoptés par les entreprises multinationales, voir Olivier Boiral: «Certifier la bonne conduite des entreprises: enjeux et perspectives d'avenir», *Revue internationale du Travail*, vol. 142 (2003), n° 3, pp. 345-369.

